

ASSEMBLÉE NATIONALE

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS
SECOURS - (N° 2549)

AMENDEMENT

N ° AS26

présenté par
Mme Bonnet

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.